

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département <b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
	<b>DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mille vingt deux

Le 12 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 1<sup>er</sup> décembre 2022

Date d'affichage 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 27

Votants 33

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Allan BERTU, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Jean-Pierre BOUILLON, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE et Aurélie TRAORE.

**Absents excusés :** Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

**Secrétaire de séance :** Aurélie TRAORE et Philippe GIRONDEL.

#### **N° 2022-106 – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP) – REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**

L'annualité budgétaire est un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- **De l'Autorisation de Programme (AP)** : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- **Des Crédits de Paiements (CP)** : il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Le programme de réhabilitation de la Résidence Autonomie est adapté à la création d'une AP/CP. Le montant de l'AP/CP n'intègre pas le coût d'acquisition d'un montant de 1 400 000 € qui a déjà été payé sur le budget 2021 (mandat n°2188).

Cette dernière se présente de la façon suivante :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
		2023	2024	2025
<b>Dépenses d'investissement</b> 2023-2D-Réhabilitation de la Résidence Autonomie	2 300 000 €	1 700 000 €	600 000 €	
<b>Recettes d'investissement</b> 2023-2R-Réhabilitation de la Résidence Autonomie	2 812 548 €	891 635 €	1 029 277 €	891 636 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M57 ;

VU le règlement financier de la Ville d'Ifs ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 7 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de créer des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles en section d'investissement ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** la création d'une AP/CP concernant la réhabilitation de la Résidence Autonomie.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LECOENNER



Rendue exécutoire le : 16/12/2022

Affichée le : 13/12/2022

**Acte à classer****2022-106**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-12-14T09-13-48.00 ( MI241878325 )

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221214-2022-106-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) - Réhabilitation de la Résidence Autonomie

Date de décision : 14/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.3. Document budgétaire

Acte : 2022-106 - Création d'une autorisation de programme (ap) et crédits de paiement (cp) - Réhabilitation de la Résidence Autonomie.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/12/22 à 09:13

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 14/12/22 à 09:13

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 14/12/22 à 09:20